

Les Défis Aventures de Saint-Nectaire

Du dimanche 20 avril
au samedi 26 avril 2025



CASI DES CHEMINOTS AUVERGNE-NIVERNAIS

68 bis, avenue Edouard Michelin

63100 Clermont-Ferrand

☎ 04 73 98 24 54 - 55 07 98 - ✉ siege63@casi-auvni.fr

www.casicheminots-auvni.fr

Pour les enfants de 6 à 12 ans

Activités : Des défis tout au long du séjour t'attendent !

- **Défis Quad** : Initiation à la conduite du quad électrique sur la piste d'éducation routière. Ton animateur mettra en place des activités liées autour du travail d'équilibre, d'ajustement, de la maniabilité, des dénivelés, des priorités, de la vitesse etc...
- **Défis BMX et Trotinette** : Le centre possède un circuit doté de 5 modules en bois, une série de bosses et deux virages relevés en terre, parfait pour maîtriser le BMX. Tu auras aussi à disposition une piste pour apprendre les secrets de la trotinette. Tu acquerras les bases de l'équilibre, de la coordination des mouvements et du passage d'obstacle au cours de différents parcours ou jeux.
- **Défis Course d'orientation** : Le parc du Manoir dispose d'un espace de jeu de 18 hectares ! Lors de ce défi, tu devras apprendre à te repérer et à t'orienter dans la forêt. Les indices et les énigmes te permettront de progresser avec ton équipe !
- **Défis aquatiques** : Dans la piscine couverte et chauffée du centre, le monde aquatique t'ouvre ses portes pour de grandes olympiades. Au programme, des jeux, des défis et surtout des fous rires avec tes copains.
- **Défis créatifs** : Tu affronteras tes camarades dans des épreuves de mimes, d'improvisation ou de cuisine. À toi de montrer ta maîtrise des arts créatifs !

Sans oublier les grands jeux, journée à thème, veillées et toutes les surprises que te proposera l'équipe d'animation.

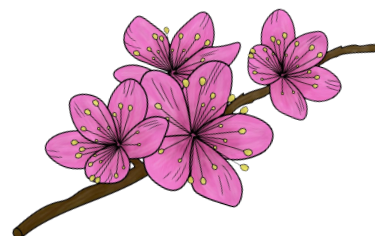
Encadrement : 

Nombre de participants : 32 à 48 dont 5 places pour le CASI

1 adulte pour 8 jeunes dont 1 directeur BAFD

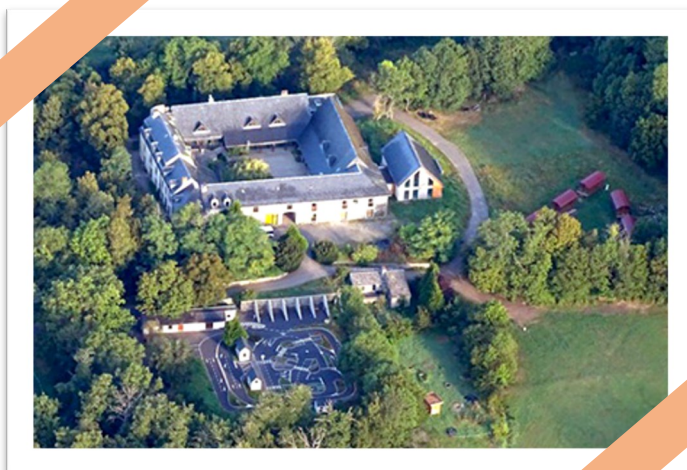
1 animateur titulaire du PSC1

1 surveillant de baignade



Hébergements :

Dans la région des volcans d'Auvergne, le manoir se situe à St-Nectaire. Il dispose d'une piscine couverte et chauffée, d'une salle à manger avec cheminée, de nombreuses salles d'activités et d'un parc de 18 hectares. Chambres de 4 à 8 lits. Les repas seront préparés par le cuisinier du centre.



Adresse :

Centre du Manoir du Viginet
Chemin du Viginet - 63710 St-Nectaire
04 73 88 50 15

Transport :



Les enfants ne sont pas convoyés par le CASI.

Les parents ont en charge l'accompagnement de leur enfant à l'aller sur le centre du Manoir du Viginet à St-Nectaire comme pour le retour.

Trousseau à télécharger sur le site www.casicheminots-auvni.fr



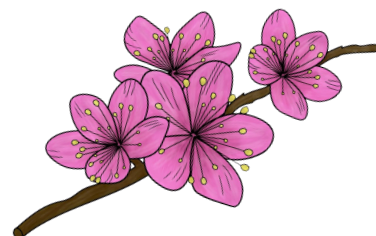
Chaque jeune doit être en mesure de porter son bagage, merci de ne pas trop le charger.



Portables et objets électroniques :

Afin d'éviter les pertes ou les vols, il est recommandé de ne pas emporter de portables, objets électroniques ou bijoux de valeur.

Aucune réclamation ne sera admise en cas de perte, de vol ou de dégradation de matériel.



Tarifs en fonction du quotient familial :

Coût réel CASI	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
610 €	65€	110€	155€	200€	245€	290€	335€	380€	425€	470€

Le prix de votre séjour dépend de votre **quotient familial** qui détermine votre tranche tarifaire.

Calculez votre Quotient Familial :

votre *Quotient Familial (QF)* = votre *Revenu Fiscal de référence (R)* divisé par votre *Nombre de parts fiscales (N)*

$$QF = \frac{R}{N}$$

► reportez-vous à votre avis d'imposition ou de (non-imposition) 2024 sur les revenus 2023

Quotient familial	Inférieur à 6000€	Compris entre 6001€ et 8000€	Compris entre 8001€ et 10 000€	Compris entre 10001€ et 12000€	Compris entre 12001€ et 14000€	Compris entre 14001€ et 16000€	Compris entre 16001€ et 18000€	Compris entre 18001€ et 21000€	Compris entre 21001€ et 25000€	Supérieur à 25001€
Tranche	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10

► Tarifs dégressifs pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits au séjour :

- 10 % pour le 2ème enfant ; -20 % pour le 3ème enfant.

► Totalité du règlement exigible à l'inscription.

► Possibilité de règlements échelonnés en accord avec le CASI (3 chèques maximum)

Assurance : AXA

Toutes les activités sont assurées par le Comité des Activités Sociales Interentreprises (C.A.S.I.).

Les frais médicaux sont à la charge de la famille (C.P. SNCF ou S.S.).

